



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL CGT
DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITÉS
DU DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE**



**Réorganisation de l'Agence routière de Pertuis : les agents des routes n'en veulent pas
et revendiquent un service public de qualité !**

Communiqué de presse – le 14 février 2019

Lors du Comité Technique Paritaire (instance représentative du personnel) du 9 octobre 2018, le Président Chabert avait décidé de mettre à l'ordre du jour le point de la modification d'organisation de l'Agence routière de Pertuis.

Son projet était de diviser le Centre routier de Pertuis : une partie de l'équipe restant sur le Centre de Pertuis, devenant Centre du Pays d'Aigues ; les autres agents étant affectés sur une antenne à Lauris (ex-entrepôt de sel) qui dépendrait dorénavant du Centre routier de Cavaillon.

Le 9 octobre dernier, à l'appel de la CGT, les personnels avaient fait grève et s'étaient rassemblés devant l'Hôtel du Département afin de dire NON à cette réorganisation, d'exiger sa suspension immédiate, de demander une enquête du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail au vu des problématiques rencontrées à Pertuis. Une pétition des agents avait été remise au Président.

Ce point de réorganisation de cette Agence Routière méritait la consultation préalable du CHSCT, puisque ce projet a un impact sur les conditions de travail des personnels et touche l'organisation du travail. Une nouvelle fois, le Président a décidé de ne consulter le CHSCT que dans l'après-coup.

La CGT et ses élus en CTP questionnent vivement comment une réorganisation peut-elle répondre à la problématique qui est posée dans le dossier du CTP, à savoir des difficultés relationnelles. Des problèmes relationnels, des enjeux de groupe qui se rencontrent dans beaucoup d'équipes de travail n'aboutissent pas toujours à des réorganisations de services. Dans ce dossier, les représentants du personnel, notamment ceux du CHSCT, ont été une nouvelle fois écartés et l'Autorité territoriale a analysé seule, de façon unilatérale les problèmes et a décidé des mesures correctives à mettre en œuvre.

De manière générale les agents expriment une souffrance au travail qui dure depuis plusieurs années, une dégradation des conditions de travail ; ils évoquent des nominations et changements d'affectation arbitraires de chefs de centre, un management inconsistant voire inexistant.

La psychologue du travail, mandatée par la collectivité, qui n'a entendu que 9 agents sur 13, a indiqué au CHSCT qu'elle avait analysé des problématiques de management, de pressions de groupe et de communication. Ce centre routier lui apparaissait « comme laissé à l'abandon ». Elle a répondu à la commande politique qui lui était faite. Elle n'a fait aucun retour de ses conclusions auprès de l'équipe.

Il est à souligner les risques psycho-sociaux auxquels sont exposés les personnels, du fait d'impacts sur les vies professionnelle et personnelle (allongement des trajets domicile-travail, les aménagements des locaux de l'antenne de Lauris qui servaient de dépôt de sel insuffisamment adaptés à l'accueil de personnels, organisation du travail et astreintes...).

Cette réorganisation ne permettra pas de rendre un service public plus satisfaisant

En effet, la réorganisation instiguée par le Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière, ancien chef de l'Agence routière de Pertuis ne pourra pas répondre à l'exigence et au rendu d'un service public de qualité. La raison principale est qu'avec un effectif réduit (6 et 7 agents par centre) et sans possibilité de regrouper les équipes de Lauris et de Pertuis, les agents ne pourront plus exécuter la majorité des tâches qu'ils ont toujours faites (curage des fossés, dérasement d'accotements, viabilité hivernale, astreintes, patrouilles). Ces missions seront fortement réduites et en conséquence cédées aux entreprises privées. Quel sera le coût pour le Département, et donc pour les citoyens vauclusiens ? Cette réorganisation a été imposée aux agents de Pertuis. Dès son annonce, les agents, à l'unanimité se sont prononcés CONTRE (trajets Aller/Retour et changement de résidence administrative vers Cavaillon pour la moitié des agents).

Le Président exprimait, dans un article de presse, sa volonté, notamment de « recadrer des équipes dont des comportements sont préjudiciables au service public... ». Les agents affirment le contraire et indiquent qu'ils ont toujours répondu présents, effectuant toutes les tâches de Service Public en respectant les décisions imposées et ce, avec les moyens matériels dont ils disposent.

Sur du long terme, les agents et la CGT s'interrogent sur les bienfaits de cette réorganisation. Ensemble, ils veulent informer la population du Sud Lubéron que la perte de ces emplois et la réduction de ces missions seront conséquents.

L'ensemble des Maires et des Conseillers municipaux des Communes concernées sont interpellés et doivent prendre conscience de cette réalité : l'entretien et la sécurité sur les routes départementales en dépendent.

Les personnels pensent que leurs inquiétudes sont bien réelles et que les conséquences de cette réorganisation seront constatées tôt ou tard par les usagers de la route.

Dans les suites de la réorganisation de la collectivité décidée en 2016 et à l'instar des réorganisations de grande ampleur en œuvre dans le pôle Solidarités, le Président et son administration générale réorganisent, décident, évaluent et mettent en œuvre des ajustements. Mais ils ne prennent aucunement en compte l'avis des représentants du personnel. Ils organisent des pseudos concertations des agents. Mais lorsque leur parole ne « colle » pas avec les projets, le cadre des orientations stratégiques ou les décisions, alors il est renvoyé qu'elle n'est pas très légitime, ou qu'elle est paradoxale, ou qu'elle n'est pas fiable, ou qu'elle est émotionnelle... Le mot d'ordre est qu'il faut adhérer au changement, l'accepter. Si l'agent n'y réussit pas, c'est sans doute qu'il a des difficultés personnelles pour s'adapter : des formations telles que « Bien vivre le changement » sont alors vivement conseillées !

Les agents, avec la CGT, se demandent s'ils ne sont pas « instrumentalisés », si la situation complexe relationnelle et managériale n'est pas un prétexte au possible transfert des personnels du Centre routier du Pays d'Aigues vers la Métropole Aix-Marseille Provence.

Les personnels, dans le cadre du préavis de grève du syndicat CGT, se mettront en grève le **mardi 19 février**.

Ils appellent à un grand rassemblement **devant l'antenne de Lauris à 9H**.

Ils invitent la presse locale à médiatiser leur action.

Syndicat Départemental Cgt des Personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

Hôtel du Département – Rue Viala - 84909 Avignon Cedex 9

Tél : 04 90 16 22 08 - 06 81 43 12 91 - cgt.departement84@gmail.com - Site internet : <http://cd84.reference-syndicale.fr/>

SNPTRI-CGT Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS

Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@SNPTRI-CGT.fr Site : <http://www.snptri-cgt.fr>

Section 84 : Tél : 06 67 18 48 19 cgtptri84@numericable.fr